

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2018

Rev. Index : 32

Date de révision: 07.05.2018

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/  
l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit hthSpa™ ANTICALCAIRE****Code du produit** 10010 hthSpa**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations  
déconseillées****Secteur d'utilisation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

**Catégorie du produit**

PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau

PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation

**Emploi de la substance / de la préparation**

Traitement de l'eau

Détartreur

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**

Arch Water Products France désormais au sein de

LONZA SPECIALTY INGREDIENTS

BP 219 - 37402 Amboise Cedex - FRANCE

phone : +33 (0)2 47 23 43 00

fax : +33 (0)2 47 23 12 21

framsds-reach.france.euwater@lonza.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Europe &gt;&gt;&gt; NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 670

France - INRS - Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59

Suisse - Pour tout renseignement d'ordre médical, numéro d'urgence du Tox Info Suisse  
"145" (+41 44 251 51 51).

Africa &amp; Middle East &gt;&gt;&gt; NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 671

N.AMERICA >>> ACEAN (Arch Chemicals Emergency Action Network) - Tel. +1 423  
(suite page 2)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2018

Rev. Index : 32

Date de révision: 07.05.2018

**Nom du produit hthSpa™ ANTICALCAIRE**

780 2970}

(suite de la page 1)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**
**2.1 Classification de la substance ou du mélange**  
**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**


GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**2.2 Éléments d'étiquetage**
**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**


GHS05

**Mention d'avertissement Danger**
**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

**Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
- P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
- P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**2.3 Autres dangers**
**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
**Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

**Composants dangereux:**

CAS: 64-02-8	éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium	2,5-<10%
EINECS: 200-573-9	STOT RE 2, H373;  Eye Dam. 1, H318;	
Reg.nr.: 01-2119486762-27-XXXX	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	

(suite page 3)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2018

Rev. Index : 32

Date de révision: 07.05.2018

**Nom du produit hthSpa™ ANTICALCAIRE**

**Indications complémentaires :**

(suite de la page 2)

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

**après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**après contact avec la peau :** Rincer à l'eau chaude

**après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (15) et consulter un médecin.

**après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction:**

Jet d'eau

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

FR

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2018

Rev. Index : 32

Date de révision: 07.05.2018

**Nom du produit hthSpa™ ANTICALCAIRE**

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

#### Manipulation :



**NE JAMAIS MELANGER A AUCUN AUTRE PRODUIT  
NE PAS DILUER AVANT USAGE**

**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Stockage :

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine

**Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire

##### Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

##### Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Équipement de protection individuel :

##### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

**Protection respiratoire :** Ne pas nécessaire.

##### Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 5)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2018

Rev. Index : 32

Date de révision: 07.05.2018

### Nom du produit **hthSpa™ ANTICALCAIRE**

(suite de la page 4)

#### Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques.

**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales.

#### Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	jaune clair
Odeur :	caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C: 12

#### Modification d'état

Point de fusion :	-5 °C
Point d'ébullition :	100 °C

Point éclair: non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

#### Température d'inflammation :

Température de décomposition : Non déterminé.

Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

#### Limites d'explosion :

inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.

Pression de vapeur : Non déterminé.

Densité à 20 °C: 1,031 g/cm<sup>3</sup>

Densité relative. Non déterminé.

Densité de vapeur: Non déterminé.

Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

(suite page 6)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2018

Rev. Index : 32

Date de révision: 07.05.2018

### Nom du produit **hthSpa™ ANTICALCAIRE**

(suite de la page 5)

**Solubilité dans/miscibilité avec**

**l'eau :** entièrement miscible

**Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminé.

**Viscosité :**

**dynamique :** Non déterminé.

**cinématique :** Non déterminé.

**Teneur en solvants :**

**Teneur en substances solides :** 0,0 %

**9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique**

**Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effet primaire d'irritation :****de la peau :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**des yeux :**

Provoque de graves lésions des yeux.

**Sensibilisation :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)****Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2018

Rev. Index : 32

Date de révision: 07.05.2018

**Nom du produit hthSpa™ ANTICALCAIRE**

**Danger par aspiration**

(suite de la page 6)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité**

Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Autres indications écologiques :****Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB****PBT**: Non applicable.**vPvB**: Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation :**

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Emballages non nettoyés :****Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Produit de nettoyage recommandé :**

Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU****ADR, ADN, IMDG, IATA** néant**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR** néant**ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 8)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2018

Rev. Index : 32

Date de révision: 07.05.2018

### Nom du produit **hthSpa™ ANTICALCAIRE**

(suite de la page 7)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR, IMDG

##### Classe

néant

N.A.

##### Classe ADN/R :

néant

#### 14.4 Groupe d'emballage

##### ADR, IMDG, IATA

néant

#### 14.5 Dangers pour l'environnement:

##### Polluant marin :

Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

##### "Règlement type" de l'ONU:

néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

##### Prescriptions nationales :

##### Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction Rubrique(s) ICPE : Non classé

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Informations relatives au Règlement Détergents 648/2004/CE Ce produit n'est pas un détergent

#### Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

(suite page 9)

FR



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2018

Rev. Index : 32

Date de révision: 07.05.2018

**Nom du produit hthSpa™ ANTICALCAIRE**

(suite de la page 8)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

FR